



Rapport d'orientations budgétaires 2024

SOMMAIRE

1 / CONTEXTE GENERAL

Situation internationale et européenne.

Situation nationale

La Loi de Finances pour 2024

2 / LA SITUATION DE LA COMMUNE

Analyse rétrospective

Le fonctionnement,

L'investissement

3 / LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA COMMUNE

Les orientations 2024

Le fonctionnement

L'investissement





CONTEXTE GENERAL

INTRODUCTION

Le débat d'orientations budgétaires est l'occasion de faire le point sur la situation actuelle de la collectivité et de mettre en perspective les grandes orientations à venir.

Introduit par la loi A.T.R. du 6 février 1992, il est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, ainsi que les EPCI qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2312-1 et L. 5211-36. Il doit être organisé dans les deux mois précédents le vote du budget, la délibération n'ayant pas de caractère décisionnel.

La loi Notre du 07 août 2017, puis la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 ont introduit de nouvelles règles quant à la forme et au fond du Débat d'Orientations Budgétaires, qui expliquent l'évolution par rapport aux années précédentes du rapport qui vous est présenté.

Cette étape du cycle budgétaire constitue un moment essentiel de la vie d'une collectivité locale en ce qu'il permet d'ancrer l'exercice budgétaire à venir dans un contexte plus large, au plan économique notamment.

C'est notamment à cette occasion que sont définies la politique d'investissement et la stratégie financière de la collectivité.

Situation internationale



Dans un climat international marqué par les tensions nées du conflit russo-ukrainien, le rebond vigoureux de l'économie mondiale enregistré après la pandémie de COVID-19 a progressivement laissé place à une forte inflation tirée notamment par les prix de l'énergie et des denrées alimentaires.

Si à ce jour l'économie mondiale semble présenter les signes d'une stabilisation des prix, condition essentielle du retour à une croissance réelle durable, il n'en demeure pas moins que le niveau élevé de l'inflation mesuré depuis 2022 a contribué à fragiliser certaines catégories d'opérateurs économiques, au premier rang desquels les ménages.

Ainsi, et selon les termes des perspectives intermédiaires publiées par l'OCDE en juin dernier, la croissance mondiale du PIB devrait s'établir à 2,7 % en 2023 pour connaître une accélération limitée en 2024 pour atteindre 2,9 %. Il convient toutefois de souligner que le rythme attendu de croissance mondiale résulte pour une large part du dynamisme des économies émergentes (Inde en particulier), des pays exportateurs de pétrole et de la Chine.

S'agissant plus spécifiquement des économies dites avancées, en particulier celle de la zone euro, les projections de l'OCDE font état d'un glissement du PIB limité à 0,9 % en 2023 et 1,4 % en 2024

Le Point en Europe

❑ L'inflation

Si les dernières données relatives à la variation des prix publiées à ce jour traduisent un tassement relatif de l'évolution des prix, cette stabilisation intervient à un niveau relativement élevé et masque de grandes disparités par composantes : après l'envolée induite par les risques de rupture d'approvisionnement nées du conflit russo-ukrainien, les prix de l'énergie retrouvent un niveau proche de celui observé avant la crise sanitaire, tandis que les prix des produits alimentaires demeurent particulièrement élevés.

Par ailleurs l'inflation dite « sous-jacente », qui porte sur l'ensemble des matières premières, biens et services hors énergie et denrées alimentaires conserve un rythme soutenu.

❑ Les taux d'intérêts directeurs

Les années 2022 et 2023 marquent un virage fondamental en matière de politique monétaire : afin de contribuer à la régulation des tensions inflationnistes, les principales banques centrales ont réévalué à la hausse les taux d'intérêts directeurs appliqués à la majeure partie des opérations de refinancement.

À titre indicatif, les taux d'intérêts directeurs pratiqués par la FED sont passés de 0,25 en mai 2022 à 5,25 points en mai 2023 et ceux appliqués par la BCE de 0 à 3,5 points.

Dans une période où le maintien des équilibres macroéconomiques cristallise l'attention des banques centrales, le scénario le plus probable demeure le maintien d'une politique monétaire peu accommodante à court et moyen terme.

Le contexte national (1/3)

Malgré un ralentissement certain, il semblerait que l'économie française parvienne à sortir progressivement de l'inflation sans récession. Cette résilience résulte notamment de l'éloignement du risque de rupture d'approvisionnement et de la normalisation progressive des prix de l'énergie.

Il convient de souligner, s'agissant de l'économie nationale, que si les tendances sont relativement similaires pour 2023 et 2024, les valeurs attendues de la croissance sont moindres s'agissant des prévisions de la Banque de France (+ 0,7 % du PIB en 2023 et 1,0 % en 2024), par rapport à celles de l'OCDE (+ 0,8 % en 2023 et + 1,4 % en 2024).

Ces prévisions de croissance modérée permettent de conserver un optimisme relatif s'agissant de l'emploi : après une période de sortie de crise sanitaire caractérisée par un taux de chômage historiquement bas (7,3 % au deuxième trimestre 2022), et malgré le ralentissement observé fin 2022, le marché du travail présente une dynamique plus favorable qu'attendue s'agissant de l'emploi salarié marchand. Le taux de chômage est anticipé à 7,1 % en 2023 et 7,4 % en 2024. À l'instar des autres systèmes économiques ouverts, la France a enregistré des taux d'inflation significativement élevés : augmentation des coûts d'approvisionnement en énergies à partir de 2021 combinée à une flambée des cours des denrées alimentaires à compter de 2022 ont grevé la croissance réelle du PIB.

Si la situation semble en cours de stabilisation en 2023, avec une inflation prévisionnelle attendue à 5,6 %, le véritable ralentissement est attendu pour 2024 et 2025 avec une cible à 2 %.

Le contexte national (2/3)

Fortement mobilisées depuis 2020 dans le cadre de la lutte contre l'impact économique de la crise sanitaire, les finances publiques ont depuis été largement impactées par les tensions inflationnistes nées de l'invasion Russe, ainsi que par le financement des mesures prises pour protéger les différents opérateurs économiques des effets de la hausse des prix.

Si les différents mécanismes amortisseurs et boucliers tarifaires ont contribué à juguler le niveau d'inflation, ils ont toutefois pesé sur les équilibres financiers de l'Etat.

Durant ce contexte inédit, les principaux agrégats macroéconomiques ont enregistré des dégradations significatives. Ainsi la dette publique, qui pesait 97,4 % du Produit Intérieur Brut (PIB) en 2019, devrait s'établir à 111,8 % en 2023 et 109,7 % à compter de 2024.

Le déficit public, après avoir atteint un niveau inédit de 9,0 % en 2020 puis s'être progressivement réduit pour atteindre 4,8% du PIB en 2022, devrait finalement être contenu à 4,9% en 2023 (contre 5,0% attendus en loi de finances initiale).

Le contexte national (3/3)

Le projet de loi de finances 2024 s'inscrit dans un contexte macro-économique et géopolitique qui intègre de nouveaux aléas : au risque majeur de rupture d'approvisionnement en énergie se substitue progressivement l'impact de la transmission du resserrement de la politique monétaire à l'économie réelle.

Il repose sur des hypothèses proches en tendance de celle retenues par les organisations internationales, quoique légèrement plus favorables : une croissance estimée à 1 % en 2023 et attendue à 1,4 % en 2024 doublée d'une inflation qui diminuerait à 2,6 % l'année prochaine.

Après une baisse de 45,4 % en 2022 à 44 % en 2023 sous l'effet notamment des différentes mesures de diminution des impôts payés par les entreprises et les ménages, le taux des prélèvements obligatoires ne devrait pas excéder 44,4 % d'ici à 2027.

Il convient toutefois de préciser que le niveau attendu du solde effectif figure parmi les points au cœur du débat parlementaire : en première lecture, les sénateurs ont adopté le projet de loi en accélérant l'objectif de réduction des déficits à 3% du PIB dès 2025, contre 3,7 % dans le projet de loi déposé par le gouvernement.

Principales dispositions de la Loi de finances 2024 (1/2)



Au niveau des dotations:

Après la baisse de 11 milliards d'euros enregistrée entre 2015 et 2017, la période d'application de la LPFP 2018-2022 avait vu une stabilisation relative des volumes financiers alloués par l'Etat au titre de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).

L'entrée dans une nouvelle phase de programmation des finances publiques ne semble pas comporter de remise en cause de cette stabilité retrouvée.

La DGF s'établirait en progression de 220 M€ répartis entre + 100 M€ de Dotation de Solidarité Rurale (DSR), + 90 M€ de Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS), + 30 M€ de dotation d'intercommunalité

Le Fonds de Péréquation Intercommunal (FPIC)

En 2022, Châteauroux Métropole a reçu pour la première fois une attribution au titre du FPIC, dispositif reconduit en 2023. Cette réversion étant soumise à des critères volatiles, la loi de finances a mis en place un système de garantie pour les ensembles communaux devant ne plus être bénéficiaires.

Il est proposé de tableur sur un niveau de FPIC égale à 90 % du montant 2023.

Principales dispositions de la Loi de finances 2023 (2/2)



La fiscalité

Actualisation forfaitaire des bases d'imposition tendant vers +3,9%.

Soutien à l'investissement :

Reconduction du fond vert, doté de 2 milliards d'Euros et fléché sur des projets autour de la renaturation des villes, les mobilités douces et la résorption des friches industrielles, etc..

Au-delà, les consignes d'instruction des demandes DETR et DSIL sont également explicitées sur le verdissement des projets éligibles.

Le FCTVA:

Les crédits alloués au FCTVA sont évalués à 7,1 Md€, en hausse de 404 M€ par rapport à 2023. Cette augmentation des crédits correspond uniquement à la réintégration à l'assiette du fonds des dépenses d'aménagement de terrain qui avaient été exclues lors de la mise en œuvre de l'automatisation du reversement



LA SITUATION COMMUNALE

Analyse rétrospective / Les dépenses de fonctionnement

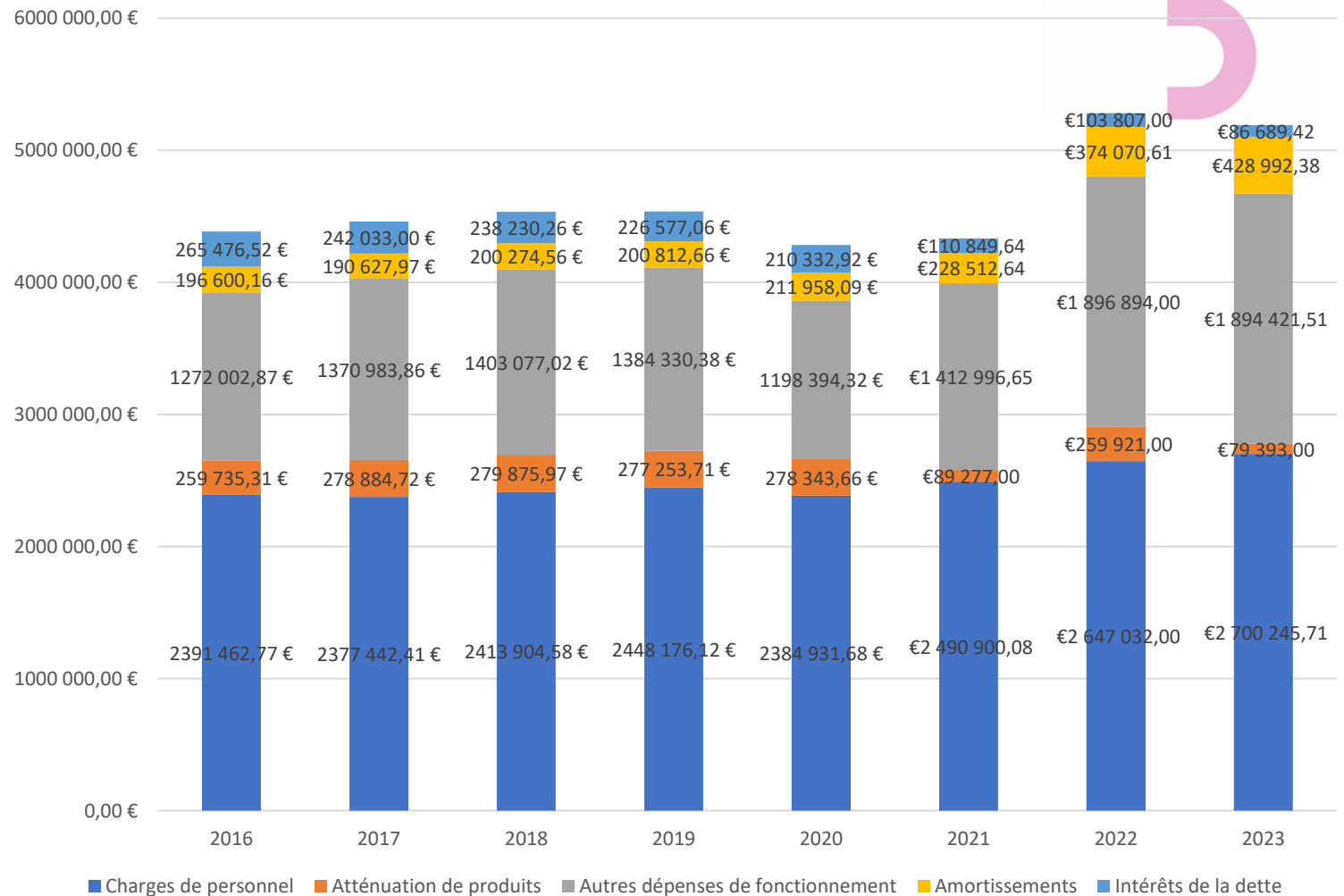
La hausse des dépenses de fonctionnement connaît un léger tassement en 2023, même si la tendance à la hausse se maintient.

Elle s'explique en grande partie par des dépenses subies par la commune :

- Hausse du coût des fluides et des matières premières,
- Impact de la hausse du point d'indice à 1,5 % à compter de juillet 2023 (après les 3,5 % en 2022),
- Frais induits par la relocalisation des associations utilisatrices du gymnase.
- Hausse continue de la charge des amortissements depuis 2 dûe à l'intégration d'investissements
- Baisse continue de la charge de la dette.

La dénonciation de la convention avec Châteauroux n'a pas d'impact budgétaire puisque la municipalité a fait le choix de provisionner la somme correspondante.

Evolution des dépenses de fonctionnement depuis 2016



Analyse rétrospective / Les recettes de fonctionnement

Même en l'absence de recettes exceptionnelles (dons), les recettes de fonctionnement sont en hausse comparé aux autres années.

La forte hausse des bases de fiscalité permet de dégager durablement des ressources financières pour le budget.

Les dotations de l'Etat sont aussi stabilisées comme prévu dans la loi de finances depuis 2 ans.

Il reste que ce sont les recettes fiscales qui représentent la part la plus importante des ressources communales

Evolution des recettes de fonctionnement depuis 2016



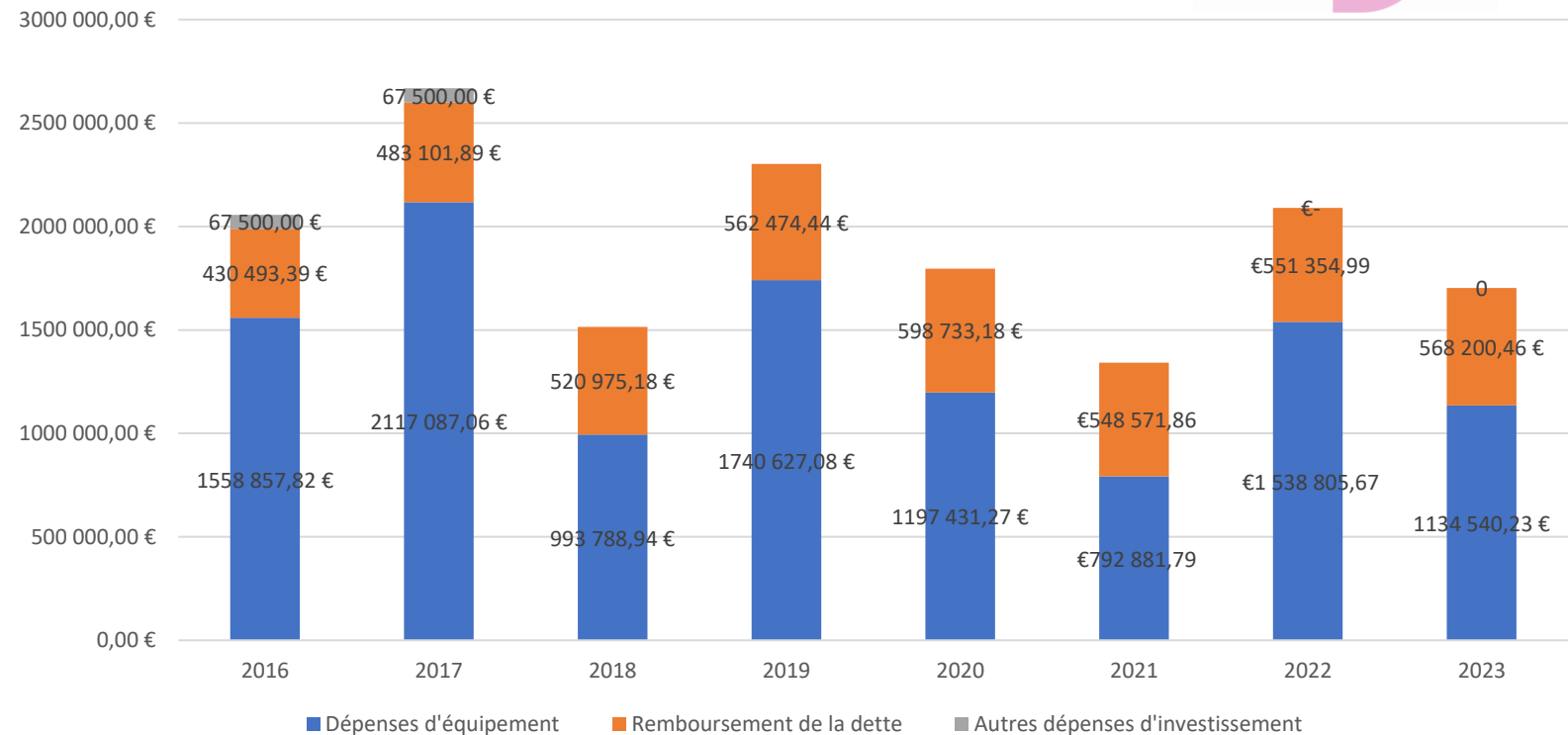
Analyse rétrospective / Les dépenses d'investissement (1/2)

Les dépenses restent dans la fourchette haute des années précédentes.

Pour l'année 2023, les principaux investissements sont :

- Fin de l'aménagement voirie du HSPA (197 000 €),
- Fin des vestiaires de football,
- Lancement d'opérations préalables à la réhabilitation du gymnase
- Extension de la capacité d'accueil de la crèche Tranche 1
- Acquisition d'un tracteur + matériel stade synthétique (60 000 €),
- Climatisation dans bâtiments communaux,
- Changement éclairage stade foot (57 000 €),
- Travaux bâtiments suite à la grêle (62 000 €)
- Finalisation de la maison des familles + aire de jeux pour enfants (85 000 €),
- Réfection du mur du cimetière + nouveau colombarium (81 000 €)
- Changement des roulettes des gradins de l'asphodèle (19 000 €)

Evolution des dépenses d'investissement depuis 2016



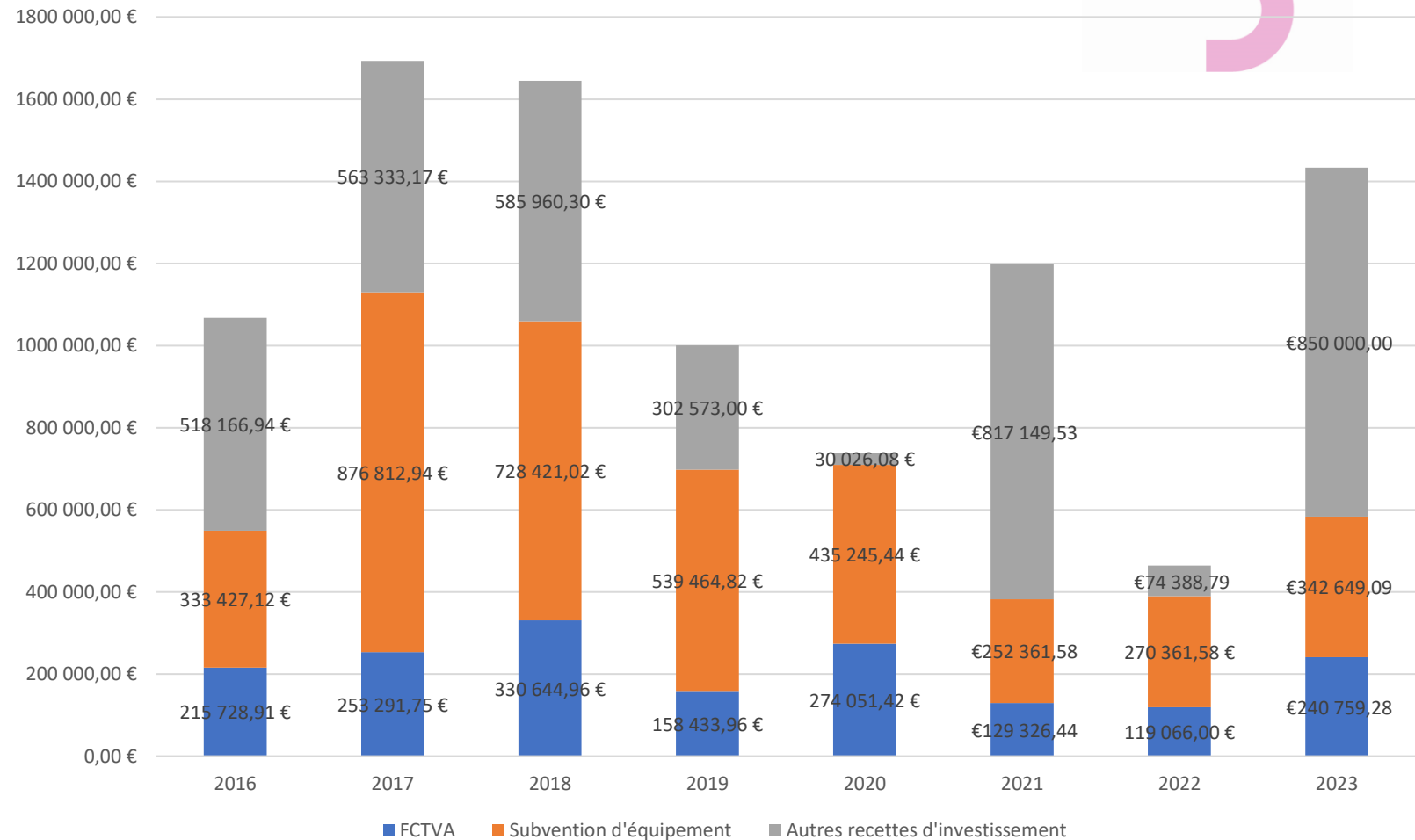
Analyse rétrospective / Les recettes d'investissement

L'emprunt prévu et contracté sur 2022 a été comptabilisé sur l'exercice 2023. Cela influe forcément sur le niveau des recettes.

Ramené à l'annualité, le niveau d'emprunt reste faible sur les deux dernières années et concourt au désendettement de la commune. Néanmoins, pour y parvenir, la commune a puisé dans son autofinancement et a comme annoncé mobilisé une partie des fonds issus du legs Gency.

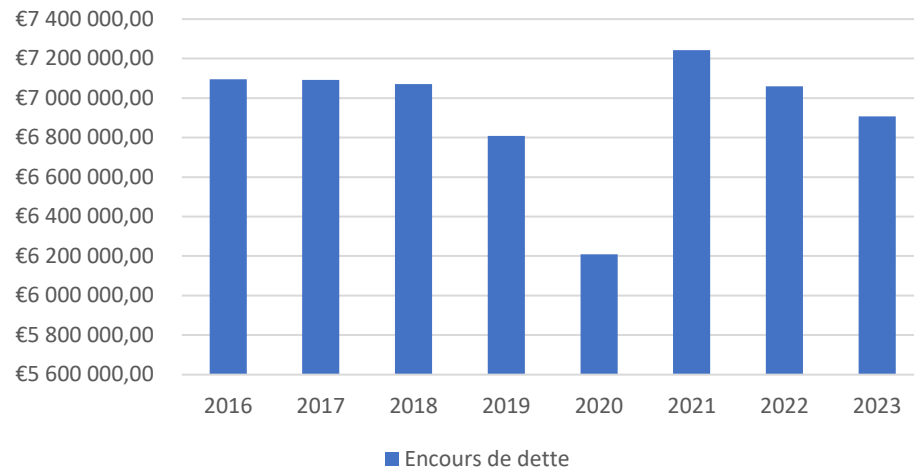
Enfin, il faut noter le bon niveau des subventions d'équipements, en hausse, ce qui indique une bonne capacité à mobiliser les subventions, sur tous types d'investissements.

Evolution des recettes d'investissement depuis 2016



Analyse rétrospective / Les recettes d'investissement / l'emprunt

Encours de dette



A noter que pour 2023, les taux sont remontés nettement mais il a été possible pour la commune de souscrire un emprunt à taux fixe.

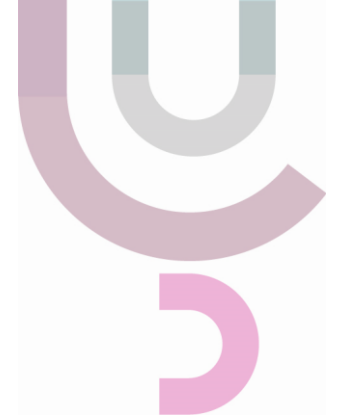
La perspective à 2 ans montre la fin de 5 emprunts, ce qui laisse augurer une restauration des capacités de financement

Après une année 2021 où le niveau d'emprunt a été important (comptabilisation de l'emprunt 2020 à 740 K€ et renégociation de la dette dite toxique), la volonté de désendettement de la commune est maintenue en 2023.

→ L'emprunt de 450 000 € a été inférieur au remboursement annuel du capital de la dette.

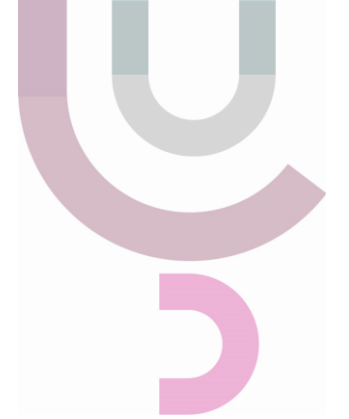
ETAT DES EMPRUNTS EN COURS

date contr.	preteur	montant emprunté	durée	taux	capital restant du au 31/12/2023	date fin
2010	Caisse Française de finan	150 000,00 €	15	2,10%	20 023,53 €	2025
2010	Caisse Française de finan	75 000,00 €	15	2,10%	10 011,50 €	2025
2010	Caisse d'épargne	75 000,00 €	15	3,07%	12 094,93 €	2025
2006	Banque populaire	1 200 000,00 €	20	3,68%	255 465,39 €	2026
2011	Crédit Agricole	560 000,00 €	15	4,25%	153 085,75 €	2026
2012	Crédit Agricole	400 000,00 €	15	4,75%	135 651,36 €	2027
2008	Caisse d'épargne	480 000,00 €	20	5,04% < X < 5,16 %	168 760,45 €	2028
2009	Crédit Agricole	600 000,00 €	20	3,99%	232 084,69 €	2029
2015	Crédit Agricole	390 000,00 €	15	1,90%	195 819,61 €	2030
2016	caisse d'épargne	420 000,00 €	15	0,83%	230 489,40 €	2031
2017	caisse d'épargne	480 000,00 €	15	1,31%	299 217,32 €	2032
2004	Caisse d'épargne	700 000,00 €	30	3,75%	347 584,40 €	2034
2019	Crédit Agricole	300 000,00 €	15	0,55%	222 402,57 €	2034
2020	Crédit Agricole	740 000,00 €	20	0,53%	633 934,90 €	2040
2021	caisse Française de finan	3 664 457,77 €	20	0,28%	3 160 594,85 €	2041
2022	la banque postale	400 000,00 €	15	2,95%	380 000,00 €	2037
2023	la banque postale	450 000,00 €	20	4,09%	450 000,00 €	2043
					6 907 220,65 €	



LES ORIENTATIONS 2024

Les hypothèses de construction du BP 2024 (1/2)



2024 constituera une année charnière dans le déroulé du mandat. Au delà des projets portés par la municipalité dans le programme, la concrétisation des travaux de réfection des bâtiments communaux va mobiliser une très grande partie des ressources communales.

Malgré le contexte inflationniste

- **La municipalité n'entend pas mobiliser le levier fiscal, pour le budget 2024.**
- **La municipalité maintient le niveau de services et prestations envers les Poinçonnoises et Poinçonnois, en garantissant le maintien des tarifs municipaux**
- **La municipalité souhaite retrouver une enveloppe de soutien au monde associatif à hauteur de ce qu'elle était avant le COVID.**
- **La municipalité souhaite garder l'ambition d'animation de la commune autour de manifestations nouvelles et innovantes.**

Dans ce contexte, une réelle attention sera portée sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement.



LES ORIENTATIONS 2024

Le fonctionnement

Les hypothèses de construction du BP 2024 / Fonctionnement

Le BP 2024 s'appuie sur les orientations de la loi de finances et des principes de constructions définis depuis le début du mandat :

Au niveau des recettes de fonctionnement :

- Valorisation des bases fiscales de 3,9 % . Au regard de cette hausse importante, il est proposé de ne pas faire évoluer les taux communaux pour l'année 2023.
- Maintien des tarifs des services municipaux (petite enfance, restauration scolaire, locations de salles, service funéraire).
- Prise en compte du risque d'arrêt de reversement du FPIC (90 % du montant 2023).
- Maintien des autres recettes et dotations.
- Maintien de la politique de revente des matériels communaux inutilisés et/ou obsolètes.

Au niveau des dépenses de fonctionnement:

- Prise en compte des coûts de relogement des associations sportives sur une année pleine (bâtiment + fluides).
- Hausse prévisionnelle des postes.
 - Fluides,
 - Hausse de 10 % du coût de l'alimentation pour le restaurant scolaire,
- Prise en compte d'une hausse de 5 points d'indice de tous les agents au 1^{er} janvier.
- Prise en compte d'une enveloppe « prime pouvoir d'achat »
- Hausse du coût de l'assurance du personnel et des assurances des bâtiments
- Hausse du soutien au fonctionnement associatif.
- Lancement de l'analyse des besoins sociaux en relation avec le CCAS



LES ORIENTATIONS 2024

L'investissement

Les hypothèses de construction du BP 2023 / Dépenses d'Investissement

PRINCIPALES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENTS PROPOSÉES AU BP 2024

ATTRACTIVITE		SOBRIETE ENERGETIQUE / ENVIRONNEMENT		AMELIORATION CADRE DE VIE		ENTRETIEN DU PATRIMOINE	
Opérations	coûts prévisionnels TTC	Opérations	coûts prévisionnels TTC	Opérations	coûts prévisionnels TTC	Opérations	coûts prévisionnels TTC
circuit des puits et lavoirs	60 000,00 €	piste cyclable	320 000,00 €	sortie HRP /charbonnière	300 000,00 €	Réhabilitation gymnase	3 600 000,00 €
déploiement nouvelle signalétique	10 000,00 €	Eclairage public	96 000,00 €	Réfection tennis extérieurs	360 000,00 €	Toiture Rabelais T1	110 000,00 €
politique d'affichage	8 500,00 €	Interventions cantine (matériels + aménagements)	50 000,00 €	Finalisation cour OASIS	30 000,00 €	Réhabilitation CTM T1	120 000,00 €
extension agrément Multi-accueil tranche 2	30 000,00 €	Amélioration fontaine et chaufferie bois	50 000,00 €	Investissements divers	50 000 €	Petits dossiers grêle	35 000,00 €

L'EFFORT D'INVESTISSEMENT POUR 2024 sera supérieur à 5,45 millions d'euros

Les hypothèses de construction du BP 2023 / Recettes d'Investissement



Ces investissements sont financés par cinq leviers :

Les subventions : Elles sont sollicitées pour 7 opérations **et un total de plus de 1 280 000 €.**

Le FCTVA sur les opérations d'investissement terminées en 2023 soit environ 250 000 €.

Les amortissements des investissements antérieurs, à hauteur de 450 000 €.

L'emprunt: Pour cette année le niveau de mobilisation de l'emprunt sera exceptionnel. Nous anticipons une stagnation des taux, voire l'amorce d'une baisse sur le 2nd semestre. L'objectif est d'allonger au maximum la durée au regard des équipements financés

L'autofinancement dégagé de la section de fonctionnement. L'autofinancement sera assuré par les excédents des années précédentes, le remboursement des assurances et les efforts sur le fonctionnement. Sur ce dernier point le montant est arrêté aux alentours de 1 800 000 €



Merci

